

Compte-rendu du 06 avril 2020 SUD n°17 - Réunion téléphonique sur COVID-19.

Présents : Direction et toutes les OS

Prochaine réunion : le mardi 07 avril à 11H

La Direction a commencé la réunion téléphonique en faisant un cours de morale à SUD.

La Direction précisant que nous affirmons des choses fausses dans la Presse, que nous sommes des irresponsables qui crachons dans la soupe et nous insultons les salariés !

"C'est comme si un vegan travaillait dans une boucherie ! Vous affirmez des choses fausses, vous êtes des irresponsables qui crachez dans la soupe et vous insultez les salariés. Ces pratiques vont être dénoncées en interne aux managers, aux salariés, aux instances, à la Presse."

Concrètement le mot d'ordre, à peine caché, va être de dézinguer SUD Orano Cycle La Hague. Une première dans l'histoire du site, mais hors de question de participer à une escalade de mots ou d'attitude. SUD se concentre sur ses positions et rien ne nous éloignera de nos valeurs !

Il serait mensonger de prétendre que cela ne nous affecte pas. Nous avons de jeunes élu(e)s et ce type de procédé peut s'apparenter à de l'intimidation pouvant générer des RPS. Quel est l'objectif ? Les stigmatiser au quotidien dans l'exercice de leur métier ?

SUD répète ses positions :

- afin de respecter au maximum le confinement et éviter au maximum la propagation du virus, ne faire monter que le personnel soumis à OMF et les astreintes durant la période de confinement (ce qui ne dénigre en rien le travail des autres salariés), nous disons simplement que les 260 HN qui montent sur le site, hors astreinte, ne rentrent pas dans le cadre du maintien de la sûreté/sécurité (circulaire OMF),
- mettre tout le personnel travaillant sur des postes de sécurité en "réservistes" afin d'avoir le maximum de personnel mobilisable pour un niveau maximum en sûreté/sécurité,
- œuvrer dans l'intérêt de la filière du nucléaire et du recyclage. Et la sûreté/sécurité est à nos yeux le socle garant de notre pérennité.

POINT JOURNALIER COVID-19

SANITAIRE

- Pas de nouveaux cas déclarés sur site ces dernières 24H.

-Poursuite des tests caméras thermiques aujourd'hui.

- Poursuite des tests sur le film étirable sur les claviers ou équipements protégés ce weekend. Ces tests ne sont pas encore concluants, à améliorer.

- **Du produit désinfectant a été fabriqué par le LAM** à l'aide d'une formule fournie par l'OMS. Ce produit pourra servir sur le site. Une étude sur un déploiement est en cours.

- Quelques problèmes sur le doublement des navettes ce week-end.

- Nettoyage renforcé des zones de vie (>2 fois par poste) sur R7 et T7 suite à une poursuite de l'exploitation sur ces installations. D'ailleurs, SUD s'interroge, peut-on légalement mettre des salariés en chômage partiel sur des activités qui continuent de fonctionner ? Nous aborderons ce point en CSE extra le 08 avril.

- Des tenues SMS vont être données aux hôpitaux parisiens.

ETAT INSTALLATION

T0 : maintenance chariot inter piscines en cours.

PCM : moins de tension sur les effectifs suite au retour de plusieurs salariés du secteur.

Projet NCPF : une vingtaine de salariés en plus de présents sur le site.

SILO 130 : changement des câbles treuils de herses cette semaine.

QUESTIONS SUD - réponses de la Direction notées par SUD avec paroles en "*italique*" - mot de SUD

1 - SUD demande quels sont les critères pour qu'un salarié en arrêt rentre dans le cadre d'une indemnisation sur la base du chômage partiel (84% ou + selon accord) au lieu de 100%? Quid si le service du salarié n'est pas en activité partielle ? Quid d'un salarié dont la fonction (CDQ par exemple) n'est pas en activité partielle ? Quid d'un salarié étant en arrêt avant la mise en place de l'activité partielle ?

Un focus sera fait au CSE du 08 Avril sur le chômage partiel.

Si des salariés sont déjà pointés en chômage partiel sur PERSO, il est important de préciser :

- l'administration a donné son accord pour la mise en place de l'activité partielle à Orano (éligible),
- l'administration n'a pas donné son accord sur les modalités de l'activité partielle.

Cet accord sera donné quand la Direction aura fourni les éléments quantitatifs : volume d'heures envisagé entre le 16/03/2020 et **30/06/2020** en prenant en compte la situation la plus défavorable.

Si l'administration ne donnait pas son accord, chose peu probable, cela serait revu en central.

2 - Chômage partiel fractionné et arrêt de travail fractionné (mode de garde) : quid d'un salarié ayant 2 jours de chômage partiel sur la semaine/le cycle et faisant sa demande d'arrêt mode de garde (fractionnable) sur les autres jours de la semaine/du cycle. L'indemnisation ne devrait-elle pas être de 100% puisque les jours d'arrêt sont sur des jours non chômés ?

Un focus sera fait au CSE du 08 Avril sur le chômage partiel.

3 - SUD demande à la Direction de faire le point sur les commandes en cours pour les lingettes, gel hydroalcoolique et masques (dont le débat sur le port permanent s'intensifie).

L'approvisionnement est assez tendu. Cela demande beaucoup de suivi de la part des achats, mais il n'y a pas de rupture d'approvisionnement.

4 - SUD demande à la Direction de faire un point sur les tests en cours pour les caméras thermiques.

Les tests se poursuivent aujourd'hui. Ces caméras permettront de détecter si un salarié a de la température mais ne donneront pas de mesures.

Les mesures seront faites à l'aide de thermomètres « thermoflashes » qui sont en cours de commande et devraient arriver prochainement.

5 - SUD demande quels sont les temps d'intervention moyens, nécessaires à la désinfection, en cas de salarié suspecté au COVID-19 (SDC, vestiaires, salle de repos, etc.)

Pas de réponse.



sud.anc.lahague@gmail.com